



Avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « RHONE CENTRE »

Vu les articles R6132.1 et R6132.6 du code de la Santé Publique,

Vu la convention constitutive du GHT Rhône Centre approuvée par arrêté de la Direction Générale de l'ARS le 1^{er} septembre 2016,

Vu le projet médical partagé élaboré en 2017 ci-après désigné « Annexe 1 »,

Vu les avis des Commissions Médicales d'Etablissement :

- des Hospices Civils de Lyon en date du 4 Décembre 2017
- du Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or en date du 12 Septembre 2017
- du Centre Hospitalier de Sainte Foy Les Lyon en date du 27 juin 2016,
- de l'Hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône en date du 14 juin 2016,

Vu les avis des Comités Techniques d'Etablissement :

- des Hospices Civils de Lyon en date du 12 Décembre 2017
- du Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or en date du 5 Février 2018
- du Centre Hospitalier de Sainte Foy Les Lyon en date du 27 juin 2016,
- de l'Hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône en date du 16 juin 2016,

Vu les avis des Directoires :

- des Hospices Civils de Lyon en date du 4 Décembre 2017
- du Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or en date du 11 Juillet 2017
- du Centre Hospitalier de Sainte Foy Les Lyon en date du 27 juin 2016,
- de l'Hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône en date du 4 juillet 2016,

Vu les avis des Conseils de Surveillance :

- des Hospices Civils de Lyon en date du 14 Décembre 2017
- du Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or en date du 17 Octobre 2017
- du Centre Hospitalier de Sainte Foy Les Lyon en date du 28 juin 2016,
- de l'Hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône en date du 29 juin 2016,

Vu les avis des instances de l'Hôpital d'Instruction des Armées Desgenettes :

- du Directoire en date du 20 Septembre 2017
- de la Commission Médicale d'Etablissement du 27 Septembre 2017
- du Conseil Supérieur d'Etablissement du 16 Octobre 2017

Vu les échanges en Comité Stratégique le 21 décembre 2017,

Article Unique :

L'article 2 « Projet Médical Partagé » de la convention constitutive susvisée est remplacé par la disposition suivante :

Le projet médical partagé du GHT Rhône Centre actualisé en 2017 est présenté dans l'annexe 1 de la présente convention constitutive.

Fait en 5 exemplaires originaux

à Lyon le

Les Etablissements membres,

Le Directeur
Hôpital Intercommunal
de Neuville

M. MARTINEZ



Signature of M. Martinez over a circular stamp of the Hôpital Intercommunal de Neuville.

La Directrice Générale
Hospices Civils de Lyon

C. GEINDRE



Le Directeur
Centre Hospitalier Gériatrique
du Mont d'Or

C. DADON



Le Directeur
Centre Hospitalier
de Sainte Foy-les-Lyon

F. LISZAK DE MASZARY



L'Etablissement associé à la Convention Constitutive
Le Directeur de l'HIA Desgenettes

Le Médecin Général KAISER

Médecin Général E. KAISER
Professeur Agrégé du Val-de-Grâce
Médecin-chef
de l'Hôpital d'Instruction
des Armées Desgenettes - LYON